

**INFORMATION IMPORTANTE
RENTREE SCOLAIRE 2026-2027**

Aux utilisateurs actuels des restaurants scolaires
(Restaurant scolaire de Vaulion, Restaurant scolaire de Vallorbe)

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Dès la rentrée d'août 2026, le restaurant scolaire de Vaulion accueillera les élèves de 7-8P des communes du Vallon du Nozon y compris les élèves forains de Vaulion en deux services. Sur demande, et en fonction des places disponibles les enfants de 7-8P domiciliés à Vaulion (localité) peuvent prendre leur repas au restaurant.

Le restaurant de Vallorbe accueillera, les élèves de la 9S à la 11S, domiciliés dans les villages du Vallon du Nozon, Ballaigues et Vallorbe. Sur demande, et en fonction des places disponibles, les élèves de la 7 et 8P, domiciliés à Ballaigues ou à Vallorbe, peuvent prendre leur repas au restaurant.

Pour les élèves qui ont déjà fréquenté les restaurants scolaires durant cette année scolaire écoulée et qui sont déjà inscrits sur MonPortail, nous vous confirmons que le précédent contrat a automatiquement pris fin le 28 juin 2026. C'est pourquoi nous vous prions de refaire une demande d'inscription en tapant le lien ci-après dans la barre de recherche de votre navigateur <https://ascovabano.monportail.ch>, en utilisant à nouveau votre identifiant et mot de passe actuels. Vous pourrez faire cette inscription en fonction de l'horaire de votre enfant, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement au restaurant scolaire, mais au plus tôt le 27 juillet 2026. Les horaires de vos enfants sont actuellement en ligne sur le site de l'établissement scolaire <https://www.eps-vabano.ch/>

Nous vous confirmons que le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne.

Dès le 21 juillet 2026, vous trouverez le règlement contenant toutes les informations sur les coûts des repas et des pique-niques, sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon.

L'inscription est sans frais tant que l'élève n'a pas consommé un repas ou pique-nique. Dès la première consommation, un montant de Fr. 26.00 sera débité, couvrant les frais administratifs pour l'année scolaire en cours.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 4 repas devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'AscoVaBaNo <https://www.ascovabano.ch/>, onglet parascolaire), **AVANT le 1^{ER} repas de votre enfant.**



Les élèves fréquentant les restaurants scolaires conservent leur carte actuelle avec code-barres permettant leur identification. Dans tous les cas, la lecture de ce code au réfectoire débitera votre compte personnel qui devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).

Toute demande pour une nouvelle carte durant l'année scolaire vous sera facturée CHF 10. --, montant qui sera débité directement du compte.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom de l'AscoVaBaNo

Le Président

Claude Languetin



La secrétaire

Lucia Recordon